

Julian Assange : que reproche-t-on au fondateur de Wikileaks ?

Le cybermilitant de 47 ans a été arrêté à Londres ce jeudi. Dans la foulée, les Etats-Unis ont réclamé son extradition. Il y est inculqué pour piratage informatique et risque cinq ans de prison maximum. Retour sur les événements clés de l'affaire.

Gabriel Nedelec - 11 avr. 2019

Les inquiétudes des soutiens de Julian Assange se sont concrétisées ce jeudi. Le fondateur de Wikileaks a été arrêté directement à l'intérieur de l'ambassade équatorienne de Londres, où il résidait depuis 2012. Une arrestation rarissime étant donné que Londres devait disposer du consentement des autorités équatoriennes pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte du consulat. Ces dernières ont effectivement accordé leur accord. Elles s'agaçaient depuis quelque temps de ses « violations répétées » aux règles régissant ses conditions d'asile, un grief réexprimé jeudi par le président équatorien Lenin Moreno.

Cette décision tourne une page décisive de ce feuilleton qui dure depuis 2010 et plonge l'avenir de Julian Assange dans une profonde incertitude. Retour sur une affaire de près de dix ans.

Les révélations de WikiLeaks et les poursuites judiciaires

Fin juillet 2010, la presse mondiale publie 70.000 documents confidentiels sur les opérations de la coalition internationale en Afghanistan diffusés par le site internet WikiLeaks. On y trouve notamment 400.000 rapports concernant l'invasion américaine en Irak en octobre et un mois plus tard, le contenu de quelque 250.000 câbles diplomatiques américains.

Dans la foulée, la Suède lance un mandat d'arrêt à l'encontre de celui qui est alors présenté comme étant à la tête d'un réseau de hackers. En revanche, ce mandat d'arrêt n'a rien à voir avec Wikileaks puisqu'il concerne une enquête pour viol et agression présumés sur deux Suédoises qui remonterait à août 2010. La plainte pour agression sexuelle a depuis été frappée par la prescription en 2015, puis la Suède a abandonné les poursuites dans la deuxième affaire en mai 2017, faute de pouvoir faire avancer l'enquête.

Julian Assange se livre à la police anglaise mais craint d'être extradé aux Etats-Unis où ses actes tombent sous le coup des atteintes à la sécurité nationale. Là-bas, il pourrait encourir la peine de mort.

Refuge dans l'ambassade d'équateur

Le 19 juin 2012, après avoir épuisé les recours, Assange, alors en liberté conditionnelle, se réfugie à l'ambassade d'Equateur à Londres et demande l'asile politique. L'Equateur, présidé alors par Rafael Correa, lui accorde l'asile en août. En revanche, ce dernier ne parvient pas à obtenir un sauf-conduit de la part de Londres pour que Julian Assange puisse s'envoler vers l'Equateur. Commence alors le long séjour du cybermilitant au sein de l'ambassade sud-américaine.

Mais en 2018, le gouvernement équatorien affirme être à la recherche d'une médiation pour gérer le cas Julian Assange. Fin mars, agacé par ses prises de position sur Twitter, le gouvernement équatorien coupe l'internet et les systèmes de communication de l'Australien (qui seront partiellement rétablis). En octobre, Quito lui impose un protocole régissant ses visites, ses communications et même son hygiène dans l'ambassade, dont le non-respect pourrait entraîner la « fin de l'asile ».

Le 2 avril 2019, le nouveau chef de l'Etat équatorien affirme que Julian Assange a « réitéré ses violations » de l'accord sur ses conditions d'asile. Il est arrêté 9 jours plus tard dans les murs de l'ambassade équatorienne à Londres.

Que risque Julian Assange ?

Les chefs d'accusation américains à l'encontre du cybermilitant de 47 ans ont été publiés en novembre dernier alors qu'ils étaient censés rester secrets. Ceux-ci ont été confirmés par Washington ce jeudi. Julian Assange est inculpé de « piratage informatique » et non pour atteinte à la sécurité nationale, ce qui aurait pu lui valoir la peine de mort tant redoutée. Il n'encourt finalement « que » cinq ans de prison.

La justice britannique « va maintenant devoir se prononcer sur ce qui semble être des efforts sans précédent des Etats-Unis en vue d'obtenir l'extradition d'un journaliste étranger afin qu'il soit inculpé pour avoir publié des informations véridiques », a déclaré l'avocat de Julian Assange, Barry Pollack, dans un communiqué diffusé sur le compte Twitter de WikiLeaks.

En attendant, dès son arrestation à Londres, le fondateur de Wikileaks a comparu devant un tribunal londonien qui l'a reconnu coupable d'avoir violé les conditions de sa liberté provisoire, délit passible d'un an de prison. « Personne n'est au-dessus des lois » a déclaré la Première ministre Theresa May au Parlement tandis que le chef de la diplomatie Jeremy Hunt a jugé dans un communiqué que Julian Assange n'était « pas un héros ».